



AVIS DE PUBLICITE FAISANT SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT

COORDONNEES DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle
BP 302
23006 GUERET CEDEX
Tel : 05-55-41-04-48
E-mail : direction.generale@agglo-grandgueret.fr

OBJET DU PRESENT AVIS

Appel à manifestation d'intérêt concurrente en vue d'autoriser l'occupation du domaine public de la tyrolienne géante de Jouillat pour l'utilisation des équipements de la station sport nature en application de l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a reçu une manifestation d'intérêt spontané d'un candidat qui se propose d'exploiter les équipements de la station sports nature, située sur le domaine public de la tyrolienne géante de Jouillat, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 15 septembre 2024 inclus.

Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Le présent avis a pour objet de permettre à tout tiers susceptible d'être intéressé par ce type d'activité de se manifester auprès de la collectivité pour exploiter ces équipements, durant la période du 1er juillet 2024 au 15 septembre 2024 inclus.

DESCRIPTION DES EMBLEMES DU DOMAINE PUBLIC

1° EQUIPEMENTS CONCERNES DE LA STATION SPORT NATURE : tyrolienne géante de Jouillat

2° LIEU DES ACTIVITES : Lavaud-jouillat

3° NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES : Parcours acrobatique en hauteur

DUREE DE L'OCCUPATION du 1er juillet 2024 au 15 septembre 2024 (dates prévisionnelles)

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Cette occupation donnera lieu au versement d'une redevance à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret d'un montant de 500 euros TTC.

Cette redevance représente l'indemnité d'occupation du domaine public.

Elle sera payable au comptable public à réception de l'avis des sommes à payer.

Ce montant pourra évoluer sur délibération du Conseil Communautaire.

MODALITES D'ENVOI D'EVENTUELLES MANIFESTATIONS D'INTERET CONCURRENT :

Tout porteur de projet concurrent intéressé par l'occupation de ces emplacements, pourra se manifester en adressant sa candidature sous pli cacheté mentionnant sur l'enveloppe « manifestation d'intérêt spontanée – Site de la tyrolienne géante de Jouillat » selon les modalités suivantes :

Soit par courrier recommandé à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,

Soit déposé contre récépissé à l'accueil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,

à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle
BP 302
230006 GUERET CEDEX

Toute candidature devrait être accompagnée d'un courrier de présentation du candidat et du projet envisagé.

Si aucun candidat manifestant un intérêt concurrent n'envoie son dossier avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la Communauté d'Agglomération pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément, le titre d'occupation du domaine public afférent à l'activité économique projetée.

Dans l'hypothèse où des candidats se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public sera organisée, en application de l'article L 2122- 1- 1 du CGPPP tenant compte des critères d'attribution suivants.

SELECTION DES CANDIDATS

Critères d'attribution :

- de la qualité de la prestation proposée en termes de sécurité, et d'ouverture aux usagers, (50%),
- des qualités professionnelles du candidat (30%),
- du planning d'intervention et fréquence d'organisation du service (20%).

DATE LIMITE DE RECEPTION DES MANIFESTATIONS D'INTERET : 20 JUIN 2024 à 12 heures

L'avis de publicité sera consultable du 5 juin 2024 au 20 juin 2024 à 12 heures.

RENSEIGNEMENTS :

Pour tout renseignement complémentaire contacter le service « sports nature » :

Courriel : stephane.fabre@agglo-grandgueret.fr ou direction.generale@agglo-grandgueret.fr

Téléphone : 05 87 63 00 07